



Faire une

demande de

logement social



GRAND PARIS
**SEINE
OUEST**

BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

Lieux



d'enregistrement

de ma demande



Les bailleurs qui vous accueillent dans leurs locaux

Seine Ouest Habitat et Patrimoine*

📍 71 boulevard Gallieni,
Issy-les-Moulineaux

☎ 01 46 44 41 90

🌐 www.sohp.fr

✉ infos@sohp.fr

Paris Habitat**

📍 108 rue Castéja,
Boulogne-Billancourt

☎ 01 79 61 64 60

🌐 www.parishabitat.fr

✉ metropole@parishabitat.fr

CDC Habitat Social

📍 2 rue du Docteur Lombard,
Issy-les-Moulineaux

☎ 09 73 32 14 21

🌐 www.cdc-habitat.fr

Immobilière 3F

📍 176 bis rue Gallieni,
Boulogne-Billancourt

☎ 01 55 19 31 00

🌐 www.groupe3f.fr

* Uniquement si je suis déjà locataire

** Uniquement si je suis déjà locataire et sur rendez-vous

Les mairies vous informent

Déplier
pour connaître
le parcours
d'une demande

Boulogne-Billancourt

📍 24 bis avenue André Morizet

☎ 01 55 18 47 95

🌐 www.boulognebillancourt.com

✉ logement-social@mairie-boulogne-billancourt.fr

Chaville

📍 1456 avenue Roger Salengro

☎ 01 41 15 47 85

🌐 www.ville-chaville.fr

✉ logement@ville-chaville.fr

Issy-les-Moulineaux

📍 47 rue du Général Leclerc

☎ 01 41 23 88 30

🌐 www.issy.com

✉ Formulaire de contact sur le site

Marnes-la-Coquette

📍 3 place de la Mairie

☎ 01 47 41 06 36

🌐 www.marnes-la-coquette.fr

✉ sgmarnes@marnes-la-coquette.fr

Meudon

📍 6 avenue Le Corbeiller

☎ 01 41 14 82 56

🌐 www.meudon.fr

✉ logement@mairie-meudon.fr

Sèvres

📍 14 rue des Caves du Roi

☎ 01 41 14 11 34

🌐 www.sevres.fr

✉ dasl@ville-sevres.fr

Vanves

📍 31-33 rue Antoine Fratacci

☎ 01 41 33 92 00

🌐 www.vanves.fr

✉ service.logement@ville-vanves.fr

Ville-d'Avray

📍 13 rue de Saint-Cloud

☎ 01 41 15 88 35

🌐 www.mairie-villedavray.fr

✉ logement@mairie-villedavray.fr



Le parcours d'une demande de logement social

Ce document est destiné à toute personne qui souhaite s'informer sur la demande de logement social dans les 8 communes qui composent Grand Paris Seine Ouest.

Sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest :

31 789 

logements sociaux

Inventaire SRU au 1er janvier 2022

dont 6 % en moyenne se libèrent chaque année et deviennent attribuables

18 583 

demandes en 2022

Demandes 1^{er} choix • Source DRIHL

1 919 

attributions en 2022

Source DRIHL

La cotation des demandes tient compte des critères suivants :



Mal logement

Sans logement ou en hébergement temporaire, logement indigne ou indécent, menace d'expulsion, reconnaissance DALO...



Logement inadapté

Handicap ou perte d'autonomie, suroccupation, mutation dans le parc social...



Ancienneté de la demande



Lien au territoire

Habitants et/ou travailleurs du territoire



Situation familiale

Famille monoparentale, jeunes de moins de 30 ans, personnes handicapées, sortants de l'Aide sociale à l'enfance...



Situation professionnelle

Professions clés, CDD/intérim, étudiants/apprentis, reprise d'activité après chômage de longue durée...



Difficultés financières

Taux d'effort élevé, faibles ressources, reste à vivre...



Situation d'urgence

Victimes de violences, événements graves...

Avant tout

Suis-je éligible au logement social ?

1

Je peux prétendre à un logement social si :



• Je suis de nationalité française ou j'ai un titre de séjour valide ;



• Mon revenu fiscal de référence ne dépasse pas le plafond défini chaque année en fonction de la composition de ma famille et de la ville dans laquelle je souhaite obtenir un logement.



Je peux vérifier mon éligibilité sur service-public.fr



Où trouver le montant de mon revenu fiscal de référence ?

- Il est indiqué sur la 1^{ère} page de mon avis d'imposition.
- Pour une demande déposée en 2023, c'est l'avis établi en 2022 sur les revenus 2021 qui est pris en compte (soit le revenu fiscal de référence N-2).

Le traitement

Ma demande est étudiée

4



Chaque situation est étudiée selon des critères, les mêmes pour tous.

• Une grille de critères (cotation) valables sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest est appliquée à mon dossier.

→ La cotation me permet de connaître le niveau de priorité de ma demande.

→ La cotation aide la commission à l'analyse des candidatures.

• Si un logement correspondant aux éléments de mon dossier est disponible, des éléments complémentaires peuvent m'être demandés pour la commission.



Les droits de désignation de candidats sont partagés entre tous les acteurs financeurs du logement social :

bailleurs sociaux, État, collectivités territoriales, Action Logement principalement.

Mon dossier

Je crée et je dépose ma demande

2



3

Le suivi

J'obtiens un numéro unique d'enregistrement



Dans un lieu d'enregistrement :

- Dans l'une des mairies de Grand Paris Seine Ouest ;
- Auprès des bailleurs sociaux ayant un lieu d'accueil sur le territoire.
→ Voir liste au dos

OU



sur internet :

sur le Portail Grand Public :
www.demande-logement-social.gouv.fr



Il est indiqué sur l'attestation de dépôt, qui me parvient sous 1 mois maximum :

- par courrier si j'ai fait ma demande dans un lieu d'enregistrement ;
- par mail si j'ai fait ma demande sur internet.



Un dossier à jour, c'est important !

Grâce au numéro unique, je peux consulter mon dossier en ligne. Je m'assure que ma demande est bien à jour et je la modifie selon l'évolution de ma situation (naissance d'un enfant, changement de revenus...).



Quels délais ?

Les délais d'attente varient en fonction de la disponibilité de logements sociaux sur mon secteur de recherche, du nombre de demandeurs en attente et des caractéristiques du logement souhaité.



Ma demande est valable un an !

Impérativement avant ce terme, si je suis toujours à la recherche d'un logement social, je dois renouveler ma demande, sinon ma demande est archivée.

- ⊕ Si je suis salarié d'une entreprise de 10 salariés ou plus, je crée un dossier sur le Portail Grand Public puis je consulte les offres d'Action Logement sur www.al-in.fr
- ⊕ Si je suis fonctionnaire de l'État, je crée un dossier sur le Portail Grand Public puis je consulte la bourse au logement sur www.balae.logement.gouv.fr
- ⊕ Si je suis déjà locataire d'un logement social, je contacte mon bailleur actuel pour faire une demande de changement (« mutation »).

L'attribution

Ma demande est retenue

5

Mon dossier est présenté en Commission d'Attribution et d'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL).

Elle décide à qui attribuer les logements disponibles. Si ma demande est retenue pour un logement, je suis prévenu.



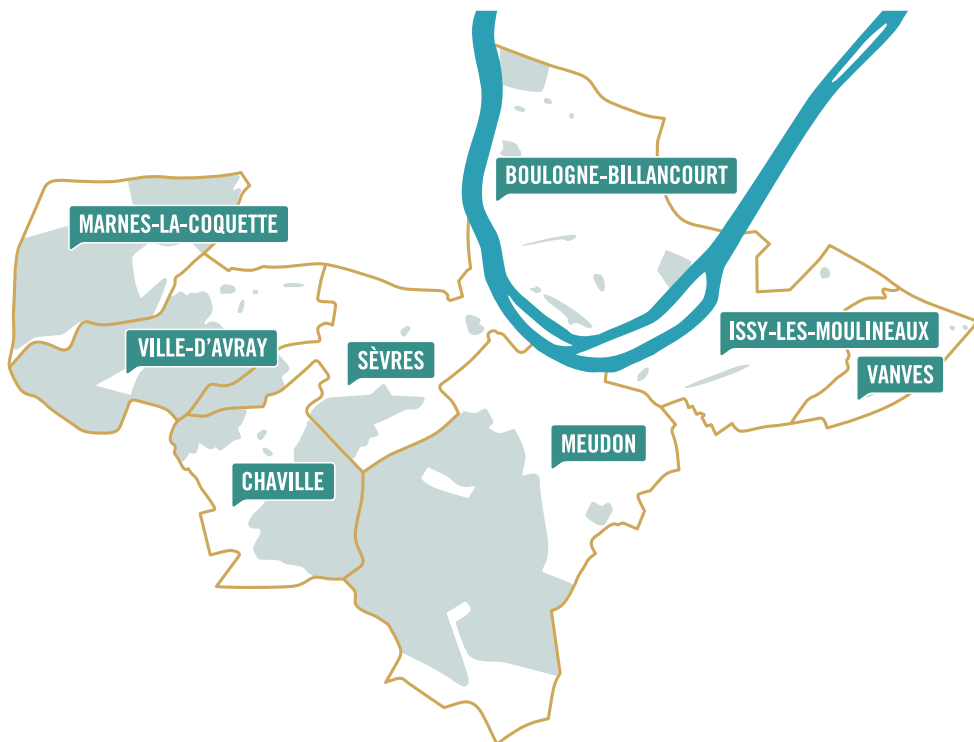
J'ai 10 jours pour :

- **Accepter le logement** → je deviens locataire et ma demande est archivée ;
- **Refuser le logement** → si les raisons de mon refus sont justifiées, ma demande sera examinée à nouveau.



Attention : si je refuse un logement adapté à ma composition familiale et aux revenus de mon foyer, mon dossier recule dans l'ordre des priorités.





+ d'infos



dans les lieux d'enregistrement et sur
www.seineouest.fr



www.demande-logement-social.gouv.fr

